

L'eau'bservatoire

DU SAGE ARGUENON - BAIE DE LA FRESNAYE

RETOUR SUR LES PRATIQUES COMMUNALES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

La problématique des produits phytosanitaires

QUE SONT LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ?

Il s'agit de préparations visant à protéger les végétaux face aux adventices, aux maladies, aux ravageurs et autres organismes nuisibles au développement de la plante. Ils peuvent être d'origine naturelle ou de synthèse.

Les produits de synthèse sont les plus nocifs pour l'environnement, ils ont des effets sur :

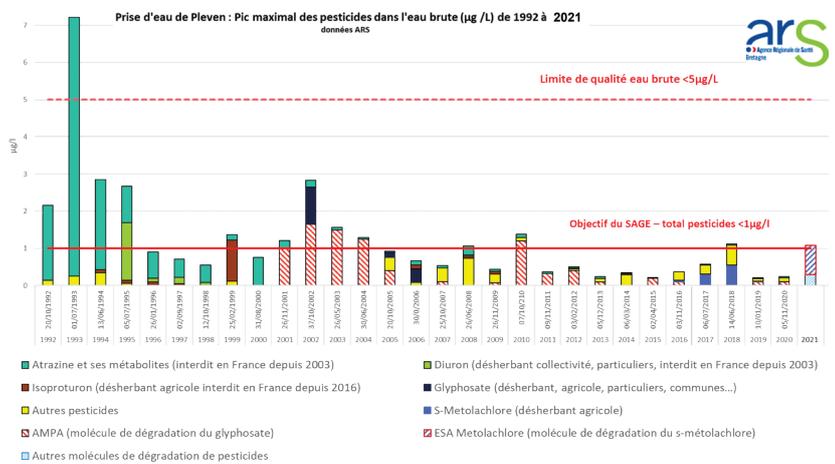
- L'écosystème
- La santé humaine

Dans les années 90, l'Agence Régionale de la Santé constate la présence de pesticides dans la prise d'eau de l'Arguenon au-dessus de la limite réglementaire. Cela a un impact sur la biodiversité et le milieu aquatique du territoire du SAGE Arguenon-baie de la Fresnaye.

A la station de potabilisation de l'usine de la Ville-Hatte, ces pesticides sont traités par injection de charbon actif.

L'INVESTISSEMENT DES PORTEURS DE CONTRAT DE BASSIN VERSANT

Le Syndicat mixte Arguenon-Penthivière et Dinan Agglomération s'investissent depuis plus de 25 ans auprès des communes des bassins versants de l'Arguenon et de la Fresnaye dans l'objectif d'atteindre le zéro phyto.



L'INVESTISSEMENT DES PORTEURS DE CONTRAT DE BASSIN VERSANT

Le Syndicat mixte Arguenon-Penthivière et Dinan Agglomération s'investissent depuis plus de 25 ans auprès des communes des bassins versants de l'Arguenon et de la Fresnaye dans l'objectif d'atteindre le zéro phyto.

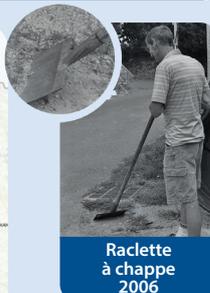
Réunion d'information des 32 communes du bassin versant de l'Arguenon au SMAP à Pléven 1^{er} juillet 2008



L'IMPLICATION DES COMMUNES POUR ATTEINDRE LE ZÉRO PHYTO

RÉTROSPECTIVE D'INITIATIVES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE ARGUENON-BAIE DE LA FRESNAYE

Prise d'eau de Pléven destinée à la consommation humaine



Depuis les années 90, les communes ont rapidement saisi l'importance de la problématique et ont agi pour diminuer voire arrêter les pesticides en adhérant à la « charte zéro phyto » proposée par les porteurs de contrat de bassin versant.

La charte zéro phyto est un document porté par la Région dans le cadre du plan Ecophyto des services de l'Etat, elle donne une conduite à suivre en 5 niveaux pour améliorer ses pratiques d'entretien des espaces verts.

Ainsi depuis 1997, avec l'accompagnement des techniciens bassin versant, les communes ont fait évoluer leurs pratiques pour arriver en 2022 à **90% de communes effectuant l'entretien de leurs espaces verts sans aucun produit phytosanitaire** sur le territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye. C'est une implication importante sachant qu'en 2022, 48% des communes bretonnes sont en zéro phyto.

EXEMPLE À L'ÉCHELLE D'UNE COMMUNE, SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS

La commune de Saint-Méloir-des-Bois s'est investie très tôt dans le changement de ses pratiques d'entretien des espaces verts. La réflexion a été menée à la fois sur :

- l'usage de matériels de désherbage alternatif au traitement chimique avec l'arrêt de l'usage de produits phytosanitaires sur l'ensemble de la commune depuis 2014,
- la mise en place de pratiques de gestion des espaces verts favorables à la biodiversité :



Végétation spontanée dans le cimetière / projet d'enherbement total.



Création d'un verger communal entretenu en fauche tardive avec un sentier pédestre tondu : cet espace crée à la fois du lien social tout en respectant le cycle biologique des espèces s'y développant (insectes...) grâce à un entretien minimum.

L'ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION POUR LES COMMUNES, LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS



L'AVENIR DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX

Les produits phytosanitaires sont dorénavant interdits pour les collectivités et les particuliers. La gestion différenciée consiste à adapter le mode d'entretien à chaque espace vert, de façon à mieux respecter l'environnement et favoriser la biodiversité.

DES EXEMPLES DE GESTION DIFFÉRENCIÉE :



La qualité de l'eau sur 3 mois à l'Usine de Pléven

OCTOBRE 2022 À DÉCEMBRE 2022	VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE AVANT TRAITEMENT	VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE APRÈS TRAITEMENT	VALEUR MOYENNE APRÈS TRAITEMENT
NITRATES	27 mg/l	27 mg/l	12.6 mg/l
S-MÉTOLACHLORE (DÉSHÉBANT AGRICOLE)	<0,02 µg/l	<0,02 µg/l	<0,02 µg/l
ESA-MÉTOLACHLORE (issu de la dégradation du métolachlore)	0,31 µg/l	0,08 µg/l	0,055 µg/l

Nitrates en mg/L : 0 à 50 (green smiley), 50-100 (orange sad smiley), supérieur à 100 (red sad smiley)
 S-métolachlore en µg/L : 0 à 0,1 (green smiley), 0 à 0,9 (orange sad smiley)
 ESA-métolachlore en µg/L : 0 à 0,2 (green smiley), supérieur à 2 (red sad smiley)

Source : Contrôle officiel du Ministère de la Santé (ARS Pôle - Environnement ; St Brieuc)

CE DOCUMENT A ÉTÉ IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

